



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 06/12/2021
Reçu en préfecture le 06/12/2021
Affiché le
ID : 033-213305428-20211204-2021370412-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC - SEANCE DU 4 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre décembre à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle polyvalente de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	27/11/2021
En exercice	15	Date de la séance	04/12/2021
Présents	10	Heure de la séance	9H30
Votants	14	Lieu de la séance	Salle Polyvalente
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine		X	BEC Dominique
CARRIE Geneviève		X	MALARET Stéphane
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
CANO-DUMONT Geneviève	X		
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves	X		
GISTAIN Marie-Angèle		X	LEON Frédéric
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie		X	
HAUCHARD Béatrice		X	Cyril REBEL
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance : Geneviève CANO-DUMONT

N° 2021/37-0412 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'INDEMNITE DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre des deux enquêtes publiques que doit mener la commune pour la cession partielle de l'espace public du lotissement Le Vallon correspondant au chemin d'accès de la propriété référence AI 32 sis 4 le Vallon et la cession de la parcelle AH 150 au lieudit Les Gaussens, la commune verse directement l'indemnité du commissaire-enquêteur.

Un arrêté du 29 juillet 2019 est relatif aux frais et indemnités des commissaires enquêteurs chargés de conduire les enquêtes prévues par le code de l'environnement, le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et le code des relations entre le public et l'administration.

L'indemnité accordée aux commissaires enquêteurs comprend :

- des vacations (Le montant hors taxe sur la valeur ajoutée de la vacation horaire est fixé à 48 euros nets) ;
- le remboursement sur justificatif des frais de déplacement (transports et missions) ;



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 06/12/2021

Reçu en préfecture le 06/12/2021

Affiché le



ID : 033-213305428-20211204-2021370412-DE

- le remboursement sur justificatif des autres frais qu'ils engagent pour l'accomplissement de leur mission (téléphone, télécopie, reprographie, secrétariat).

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- NOMME monsieur Walter ACCHIARDI commissaire-enquêteur pour l'enquête publique relative aux deux cessions mentionnées ci-dessus ;
- INDIQUE que les crédits utiles au versement des indemnités du commissaire-enquêteur seront ouverts au budget 2022 .

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 14

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Vérac, le 6 décembre 2021

Pour copie conforme,
Le Maire,
Dominique BEC

